



S A M A T A N

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAMATAN
DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 11-2015

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 OCTOBRE 2015**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vingt du mois d'octobre deux mille quinze, à dix-huit heures, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil : 13/10/2015

Date d'affichage du compte rendu : 27/10/2015

*Conseillers municipaux : 19
Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17*

*Présents :

Mesdames : BISOGNANI. DAIGNAN. DUPIRE. ROUDIE.

Messieurs: BESSAT. DARNAUD. DUVAL. FACCA. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. MASSIOT. VILLEMUR.

*Absents/excusés ayant donné procuration:

Mme JANEL donne pouvoir à Mme BISOGNANI pour émettre tout vote et signer tout document.

Mme GIMENEZ donne pouvoir à M VILLEMUR pour émettre tout vote et signer tout document.

Mme GINTRAND donne pouvoir à M FACCA pour émettre tout vote et signer tout document.

Mme BENEDET donne pouvoir à Mme DAIGNAN pour émettre tout vote et signer tout document.

*Absents/excusés n'ayant pas donné procuration:

Jean Luc BONNEIL. Didier VILLATE

Mme BISOGNANI est élue secrétaire de séance

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/09/2015
2. Présentation de l'étude de faisabilité – maison de santé pluri professionnelle / intervenant M Despesse – GD consultant
3. Demande de subvention pour un voyage scolaire – collège Edouard Lartet
4. Signature convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement des chemins piétonniers RD 149 et 39 et demandes de subventions
5. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h05

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/09/2015

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité, moins une abstention. M FACCA absent lors du précédent conseil, s'abstient.

Détail du vote :

Votants 17	Pour 16	Contre 0	Abstention 1	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire suspend la séance du conseil municipal pour donner la parole à Monsieur Despesse : assistant à maîtrise d'ouvrage du projet de maison de santé pluri professionnelle à Samatan. Ce dernier vient présenter l'étude de faisabilité de l'opération citée en objet.

2. PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE – MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE / INTERVENANT M DESPESSE – GD CONSULTANT

En préambule Monsieur le maire remercie M DESPESSE pour la qualité de l'étude de faisabilité qui représentait la tranche ferme du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une maison de santé.

Monsieur DESPESSE explique que son cabinet a été créé à Lyon en 1988, et qu'il est actuellement basé à Montpellier avec une clientèle qui s'étend sur l'ensemble du territoire français. Il s'est spécialisé depuis environ 5 ans dans le domaine des maisons de santé, il travaille donc en relation avec les Agences Régionales de Santé et le tissu médicosocial plus largement. Il a l'habitude de travailler en amont des projets, mais également pendant les phases opérationnelles, ce qui lui permet d'avoir une vision globale de ce type d'équipement.

Ce projet s'inscrit dans une logique de création de pôle médicosocial avec une maison de santé pluri professionnelle intégrée. Samatan est reconnu par l'ARS comme étant une « zone fragile » dans le domaine de la santé. Ce projet est donc accueilli favorablement par cette dernière. Même si les professionnels de santé sont présents sur le territoire, se pose la question de la pérennisation de l'activité médicale, du vieillissement de la population locale nécessitant un tissu médical et paramédical varié et dense. De plus, les pratiques professionnelles évoluent et c'est la fin des cabinets médicaux « à l'ancienne », au profit de regroupement de professionnels médicaux et paramédicaux dans une logique de mutualisation de moyens, et de pluridisciplinarité. La féminisation de ces professions joue un rôle important dans cette mutation. Monsieur DESPESSE aide également les professionnels de santé à rédiger le projet de pôle territorial de santé, même si ce n'était pas initialement prévu dans ses missions, le projet de santé territorial étant évidemment intimement lié à celui de la maison de santé. Ce projet doit être labellisé par l'ARS pour que la maison de santé soit éligible aux subventions.

L'étude de faisabilité tient compte de la zone d'attractivité médicale. Les contraintes liées au bâti sont également examinées. Cette étude met en évidence que la réalisation d'un pôle de santé, incluant une maison de santé pluri professionnelle mais aussi Gestes, le conseil départemental, la MSA, le Centre Médico Psychologique, est envisageable dans l'aile A de la maison de retraite. Ce pôle permettra d'anticiper et consolider les besoins du territoire, de prendre en charge les personnes âgées, les femmes et les enfants, qui sont les trois publics les plus demandeurs de soins, et d'attirer un panel important de paramédicaux, afin de garantir une offre de soins diversifiée et pérenne sur notre territoire.

Ce projet devra prendre en compte les contraintes techniques et juridiques qui pèsent sur le bâtiment et notamment les servitudes d'accès des résidents de la maison de retraite à la rue Marcadieu et à la chapelle. Le coût estimé s'élève à 1.2 millions environ, pour la réhabilitation de 3 plateaux, l'objectif étant d'être subventionné le plus possible. Si la commune devait emprunter 800 000€ pour ce projet, l'emprunt serait totalement couvert par les loyers qui sont évalués à 6 à 8€ le m². La faisabilité économique du projet est donc avérée.

Au-delà de la faisabilité technique et économique du projet, M DESPESSE a également obtenu l'engagement de nombreux professionnels de santé, d'occuper ce lieu dès qu'il sera créé. Deux médecins à temps plein et un à mi-temps, deux pédicures et deux sages-femmes se sont déjà engagés. Des médecins spécialistes ont également fait part de leur intérêt pour une telle structure, des négociations sont en cours.

Cette réhabilitation de l'aile A de la maison de retraite est également un moyen de valoriser le patrimoine bâti du cœur du village.

Pendant les travaux, les services du GCSMS, du CCAS et du Conseil Général, ainsi que les permanences sociales devront être relogés dans des locaux municipaux.

Monsieur LEFEBVRE souligne l'implication de Mme DUPIRE et également de M BESSAT dans l'avancement de ce dossier essentiel pour le territoire. Il confirme que la force de ce projet résulte de la collaboration des élus de Samatan, des professionnels de santé, de M Despesse et des partenaires institutionnels autour de l'avenir du paysage médical et paramédical de SAMATAN.

Suite à cet exposé, un temps d'échange est ouvert avec les élus.

M FACCA demande quelle est la position de l'ARS par rapport au personnel médical de Lombez. M LEFEBVRE explique que ce projet de maison de santé a été porté par des médecins de SAMATAN qui avaient en amont proposé aux médecins de LOMBEZ de travailler avec eux. M DESPESSE ajoute que le projet de maison de santé permettra de pouvoir absorber une patientèle large. M FACCA demande s'il serait envisageable que LOMBEZ crée sa propre maison de santé. M DESPESSE précise que l'ARS propose parfois, pour éviter de créer plusieurs maisons de santé, de créer une seule entité avec plusieurs sites d'intervention (maison de santé bi site par exemple). M DESPESSE précise également que la commune de SAMATAN n'a pas travaillé ce projet en concurrence avec le centre hospitalier intercommunal de Lombez et Samatan, car les hôpitaux ne sont pas des structures légalement habilitées à porter un projet de maison de santé. Monsieur LEFEBVRE précise que dans la mesure où ce bâtiment (aile A de la maison de retraite) appartient à la mairie de SAMATAN c'est à elle d'en définir la destination. Monsieur LEFEBVRE ajoute que la mairie a ici un rôle de bailleur et non de porteur de projet médical, ce rôle appartient aux seuls professionnels de santé. Après avoir été remercié par l'assemblée, M DESPESSE quitte la salle.

Les élus soulignent unanimement l'intérêt de ce projet et se montrent favorables à la poursuite de la mission de M DESPESSE.

Monsieur le maire propose la reprise de la session du conseil municipal à 19h15.

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE – COLLEGE EDOUARD LARTET

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de subvention exceptionnelle du collège Edouard Lartet de Gimont pour permettre à un enfant samatanais scolarisé dans cet établissement de faire un voyage à Paris au printemps 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité:

-
- d'attribuer à l'établissement concerné » la somme de **40 €** de subvention exceptionnelle, imputés à l'article 65 74 du budget communal 2016.

Détail du vote :

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4. SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DES CHEMINS PIETONNIERS RD 149 ET 39 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire de Samatan rappelle que des travaux sont prévus en centre-ville pour la réfection des trottoirs. Ils s'élèvent à 253 335€ HT. Ces travaux qui ont lieu le long des routes départementales 149 et 39, nécessitent un partenariat avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Demande la maîtrise d'ouvrage communale
- Sollicite l'aide financière du Département
- Autorise le maire à signer la convention afférente avec le Conseil Départemental ainsi que tous les documents à intervenir.

Détail du vote :

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5. QUESTIONS DIVERSES

ACTION DIABETE ET GOURMANDISE MAI 2016

Le 30 mai 2016 une action de sensibilisation sera menée sur le marché de Samatan, associant des professionnels de santé, les professionnels de la restauration samatanais et le lycée Pardailhan. Des financements conjoints pourraient être sollicités par l'association à la mairie de SAMATAN et au conseil départemental. Les élus acceptent le principe d'une telle subvention qui sera votée sur l'exercice 2016.

MOTION RETRAITES AGRICOLES

La motion circule, les élus intéressés pour la signer devront se manifester par mail à la mairie.

UTILISATIONS DES SALLES DE LA MAIRIE

De plus en plus sollicitées pour des raisons extramunicipales, les salles de réunion de la mairie ne seront plus mises à disposition d'associations et leur usage sera strictement limité aux besoins municipaux. Et ce, afin de garantir la sécurité des locaux et des informations qui y sont détenues.

CLIMATISATION SALLE JEAN CLAUDE BRIALY

Elle fait l'objet de dysfonctionnements chroniques. Le changement de ce système est à envisager, il s'élèverait à 80 à 100 000€. Une étude de faisabilité technique doit être lancée. Ce changement permettrait d'obtenir également des économies d'énergies. Le conseil municipal accepte le principe.

CONCERT AU PROFIT DE LA TRISOMIE 21 – PARTENARIAT AVEC AMIS DES ORGUES – MUSIQUE CLASSIQUE

Le 21 novembre un concert de musique classique sera organisé à la salle JC Brialy, au profit de la trisomie 21. Cette manifestation est organisée en partenariat avec l'association des amis des orgues, l'association gersoise trisomie 21 et la mairie de Samatan. L'orchestre de chambre de Toulouse y jouera Mozart et Strauss.

ACCUEIL DES REFUGIES

Le dossier a été envoyé à la préfecture pour inscrire la commune de Samatan dans cette démarche, et proposer un logement sur Samatan.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Des fiches d'action ont été remises à chaque élu, pour détailler les rôles de chacun en cas de déclenchement du PCS. Les questions pourront être posées à Ghislaine DUBARRY ou Pierre LONG en charge de ce dossier, afin d'être opérationnels pour l'exercice qui devrait avoir lieu au mois de décembre 2015.

La séance est levée à 20H30

Liste des délibérations prises lors de la séance du 20.10.2015

1. Demande de subvention pour un voyage scolaire – collège Edouard Lartet
2. Signature convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement des chemins piétonniers RD 149 et 39 et demandes de subventions

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI	A. DUVAL	N. GIMENEZ ABSENTE pouvoir à M VILLEMUR
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR	A. BENEDET ABSENTE pouvoir à Mme DAIGNAN
F. DARNAUD	M. JANEL ABSENTE pouvoir à Mme BISOGNANI	V. MASSIOT	J. FACCA
JL BONNEL ABSENT	D. VILLATE ABSENT	C. GINTRAND BOUSQUET ABSENTE pouvoir à M. FACCA	